

Revêtement de sol WPC clipsable LIVING PLUS

FR Conditions de garantie

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir acheté un des produits de la gamme LIVING PLUS. Nous espérons que ce produit vous donnera entière satisfaction et pour longtemps.

Dans ce document vous trouverez décrites les conditions de garantie dont vous disposez en ayant acheté votre produit de Sol LIVING PLUS.

Lisez attentivement le guide d'installation de votre revêtement LIVING PLUS, dans lequel vous trouverez de manière détaillée toutes les questions relatives aux paramètres et normes d'installation.

Afin de s'assurer le meilleur résultat d'installation possible, nous vous recommandons de faire appel à un poseur professionnel de revêtements de sol.

Souvenez-vous: LIVING PLUS + INSTALLATION PROFESSIONNELLE = SUCCÈS ASSURÉ

Que couvre la garantie ?

Cette garantie couvre, sous certaines conditions, les défauts du matériel relatif à la stabilité du joint clipsable, les taches, la décoloration, la résistance à l'usure et l'humidité.

Le client doit s'abstenir d'installer des dalles ou lames visiblement défectueuses. Le client devra signaler ces défauts visibles dans un délai maximum de 8 jours à compter du jour de son achat.

Les lames peuvent présenter quelques petites différences de teinte d'un lot à l'autre. Assurez-vous que les paquets que vous avez acheté proviennent du même lot. Les différences de ton ou de brillance entre les lames ne sera pas un motif de réclamation.

La garantie ne s'appliquera pas aux produits qui n'auraient pas été installés conformément aux explications et instructions de pose se trouvant dans le guide d'installation.

Sous-Couche Isolante

Le sol WPC Clipsable LIVING PLUS, doit être impérativement installé sur une sous-couche isolante conçue spécifiquement pour répondre aux caractéristiques mécaniques de ce type de sols.

Il existe plusieurs modèles de sous-couches isolantes pour ce type de sol WPC Clipsable, mais pour que la garantie soit valide la densité de la sous-couche devra obligatoirement être supérieure à 125 kg/m³. Pour notre part, nous vous recommandons la Mousse Eva Confort Plus.

Ne jamais utiliser de sous-couche de densité inférieure, vous risqueriez voir votre sol se soulever et même se déclipser avec le temps.

Finitions performantes

Le sol WPC LIVING PLUS se clipse parfaitement, assurant une liaison résistante à l'humidité. Le système de clic utilisé convertit le joint en un élément solide, sans toutefois rendre impossible les dilatations et contractions conventionnelles du produit dues aux changements de température. Dans de rares occasions durant la période d'adaptation du sol à la pièce, on peut être confronté avec un léger bruit de marche qui s'estompera rapidement pour disparaître ensuite.

Inaltérable à la lumière solaire

Le sol WPC LIVING PLUS résiste aux rayons de lumière solaire et artificielle et conservera son aspect initial au fil du temps sans aucune altération.

Résistance à la salissure

Nous garantissons que le produit résiste parfaitement aux taches de produits domestiques communs, tels que : l'huile végétale, le vin, le savon neutre, etc...

Résistance à l'abrasion

LIVING PLUS est garanti pour résister à l'usure dans des conditions normales d'usage. Consulter les conditions d'usage selon la Norme EN-429.

Garantie totale contre l'humidité locale

Le sol WPC LIVING PLUS résiste à l'humidité provoquée par des conditions normales d'usage. Apte pour être installé dans les salles de bain et les cuisines.

Recommandation d'entretien

Afin de protéger votre sol WPC LIVING PLUS, nous vous recommandons :

- Maintenir le sol sans poussière ni saleté. Mettre un tapis et un paillasson respectivement devant et derrière la porte, afin de limiter l'entrée de particules solides qui pour provoquer des rayures au sol.
- Pour protéger votre Sol, utilisez exclusivement des chaises dont les roulettes sont en caoutchouc et de diamètre supérieur à 3 cm, protégez les pieds de vos meubles avec des patins en feutre. Ne pas poser non plus de meubles ou autres objets lourds (+100kg/m²). Pour éviter les dégradations de votre sol, assurez-vous que les surfaces d'appui des chaises et tout autre type de mobilier soient arrondies et sans pointes saillantes, sur la base de la Norme EN 12529. Ne pas installer sur le sol d'éléments fixes qui potentiellement pourraient bloquer la dilatation/contraction. Évitez l'utilisation au-dessus du sol d'objets ou outils pointus ou coupants. En cas de doutes, consultez votre distributeur.
- Maintenir dans la pièce une humidité relative entre 30 et 50% toute l'année afin d'éviter que le sol soit soumis à des changement brusques d'humidité et de température.
- Attention avec l'utilisation au-dessus du sol d'objets ou outils pointus ou coupants.
- Utiliser exclusivement des chaises dont les roulettes sont en caoutchouc et protéger les pieds de vos meubles avec des patins en feutre.
- La surface du sol LIVING PLUS est conçue pour durer et à ce titre ne nécessite pas de traitements additionnels, ni vernis, ni cire, ni polish qui pourraient endommager ses propriétés intrinsèques.
- Ne pas utiliser de substance abrasive comme l'ammoniaque ou autres produits contenant des agents chimiques corrosifs, cela pourrait provoquer une détérioration prématurée.
- Lorsque votre installation dépasse 8 m de Long par 8 m de large il est obligatoire de réaliser un joint de dilatation. Le NON respect de cette recommandation entrainerait l'invalidité de la garantie.
- La garantie ne couvre pas les installations réalisées dans des pièces directement exposées à l'extérieur telles que les entrées de magasin ou toutes autres zones à l'aire libre.
- Eviter l'exposition prolongée du sol à la lumière directe du soleil, spécialement aux heures de radiation les plus fortes
- La structure du sol LIVING PLUS est composée de Polymères, et pour cela ses comportements mécaniques et ses propriétés sont similaires à ceux du bois. En conséquence, une chaleur extrême peut générer une dilatation de la structure qui peut créer sur la structure un effet d'expansion. Afin d'éviter, les désagréments occasionnés par cette éventuelle dilatation, il est primordial de suivant rigoureusement les instructions de stockage, d'installation et d'entretien indiquées dans ce document.
- La couche d'usure qui protège les sol LIVING PLUS a été soumises à de rigoureux contrôles de qualité et de nombreux tests de laboratoires officiels afin de garantir ses propriétés de résistance à l'abrasion, cependant des négligences dans l'installation, un usage non approprié ou un entretien non adéquat peuvent provoquer des détériorations. Consulter attentivement les instructions d'entretien de notre Sol LIVING PLUS et respecter ses conditions limites d'usage.

- Nous vous recommandons de conserver quelques lames de rechange au cas où il serait nécessaire de remplacer une lame usée ou cassée accidentellement. L'installation du sol ou la substitution de lames devra être effectuée par un poseur professionnel de revêtements de sol.

Durée de la garantie

Cette garantie est valable pour la durée de vie utile du produit. La garantie est pour le consommateur final et non transférable à une tierce personne. Les droits à la garantie s'appliqueront avec une prise en compte d'une dépréciation annuelle due à l'usure normale du produit, selon le barème suivant, à partir de la date d'achat du produit: 1/20 annuel en usage domestique et 1/8 annuel en usage commercial.

Validité de la garantie

Pour prétendre au droit de garantie vous devrez conserver la facture de votre achat pendant toute la durée de la garantie. Toutes les réclamations devront être présentées dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date d'achat par l'intermédiaire du point de vente dans lequel vous avez acheté le produit. Si votre installation a été réalisée par une entreprise, assurez-vous qu'elle a suivi toutes les étapes d'installation recommandées. Une installation non conforme aux indications provoquera l'annulation de la garantie.

La garantie ne couvre pas

Cette garantie ne couvre pas les dégradations autres que celles d'origine industrielle lors de la fabrication, ce qui exclut les dégradations dues au transport, à la manipulation et à l'installation. Les erreurs d'installation ou les installations qui n'ont pas respecté les consignes stipulées dans le guide d'installation ou d'entretien L'installation dans un ERP d'un sol NON recommandé pour un usage commercial. Accidents, mauvais usages, dégradations volontaires, comme par exemple : les rayures, les coups, les dommages causés par des agents abrasifs ayant pour origine le contractant, une société de service, un usager. Absence de protection adéquate sous les pieds de meuble ou roues de chaises. Un entretien inadéquat.

La garantie ne couvre pas non plus les dégâts des eaux, inondation, eaux stagnantes ou qui se seraient infiltrées entre la base des lames LIVING PLUS, de même que les sinistres d'origine naturelle comme les tremblements de terre, les hurricanes, les incendies, etc...

En cas d'installations supérieures à 64 m², l'usage d'une colle spéciale PVC sur le périmètre mécanisé de la lame est obligatoire, il pourra dans certains cas se limiter au côté étroit de la lame. L'utilisation de la colle dans les parties de connexions des lames, spécialement pour des zones soumises à un passage intense garantira un résultat de pose optimum et un comportement homogène aux mouvements structuraux générés par la dilatation.

Lorsque votre installation dépasse 8 m de Long par 8 m de large il est obligatoire de réaliser un joint de dilatation. Pour plus de sûreté consultez auprès de votre distributeur les normes d'installation à suivre pour une installation de plus de 64 m²

Le NON respect de ces recommandations entraînerait l'invalidité de la garantie.

La garantie ne couvre pas la diminution de brillance ou les rayures dues au frottement continu d'objets ou de meubles (Pieds de meubles, roulettes de fauteuils, pieds de chaises, etc..) qui ne sont pas protégés par des patins de feutre ou des roulettes en gommes souples. Les pieds de meubles ne peuvent pas être inférieures à 3 cm de diamètre. Pour éviter les dégradations de votre sol, assurez-vous que les surfaces d'appui des chaises et tout autre type de mobilier soient arrondies et sans pointes saillantes, sur la base de la Norme EN 12529. Ne pas installer sur le sol d'éléments fixes qui potentiellement pourraient bloquer la dilatation/contraction. Ne pas poser non plus de meubles ou autres objets lourds (+100kg/m²). Évitez l'utilisation au-dessus du sol d'objets ou outils pointus ou coupants. En cas de doutes, consultez votre distributeur.

La garantie ne couvre pas les défauts qui ne soient pas clairement visibles. Ne seront pas pris en compte l'usure de surface, taches ou décoloration inférieures à 1 cm².

Dans le cas d'un problème relatif au système de clic, la garantie s'appliquera seulement si la languette ou la rainure viendrait se casser ou ne pas pouvoir se connecter après avoir appliqué une pression normalement suffisante pour se faire.

Euro Trade Flooring S.L n'est pas responsable des coûts de main d'œuvre, d'installation ou autre en relation avec le remplacement ou la réparation de dalles ou lames. En conséquence les coûts spéciaux ne sont pas couverts par la garantie.

Euro Trade Flooring S.L. exclut spécifiquement de la garantie toutes détériorations précédemment citées et leur respectif remboursement ainsi que les frais qu'elles pourraient engendrer.

Euro Trade Flooring S.L. ne reconnaîtra aucunes autres clauses de garantie qui ne figurent écrites dans ce document.

Euro Trade Flooring S.L. se réserve le droit de ne pas accepter la présente annexe de garantie proposée, si elle juge que certaines normes figurant dans cette annexe n'ont pas été suivies.

Euro Trade Flooring S.L. se réserve également le droit de rectifier, annuler ou ajouter n'importe quelle annexe à cette garantie sans préavis.

Les normes d'installation et de garantie reposent sur notre expérience du produit, elles pourraient être amenées à changer ou évoluer avec le temps, mais toujours dans le but d'améliorer les résultats du produit.